

**VILLE D'AUBERVILLIERS**

**CHARTRE DE LA PARTICIPATION  
AUX OPERATIONS D'URBANISME ET  
D'AMENAGEMENT**

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

---

## **AVERTISSEMENT**

---

Au terme d'un appel d'offres lancé par la Ville d'Aubervilliers fin 2022, l'agence Voix publiques a été retenue pour former les opérateurs locaux de la Ville, de Plaine commune et des bailleurs de logement social et co-produire une Charte de la participation avec les acteurs concernés.

Depuis le début juin, cette mission a donné lieu à plusieurs séances de travail animées par l'agence avec les élus, les animateurs des équipes de quartier, les agents de développement local de la Ville et des cheffes de projet de Plaine Commune, comme avec les habitant.es de la commune. C'est de ce processus collectif que nous avons tiré le projet de Charte qui vous est aujourd'hui adressé.

**Or, ce texte n'a pu dans les délais impartis, être ni relu, ni amendé, ni validé par les élu.es de la Ville, qui devront pourtant statuer sur l'ensemble du document, et en particulier sur les points que nous avons laissés surlignés en jaune : portage et signature, champ d'application, validité, application et opposabilité.**

Pour autant, nous avons souhaité pouvoir comme prévu, réexaminer avec les habitant.es le projet de Charte que nous vous transmettons ici dans sa dernière version - au cours de la rencontre déjà programmée le 28 novembre au Foyer Ambroise Croizat.

**Nous attirons cependant votre attention sur le fait qu'en attendant de pouvoir s'en saisir collectivement, les représentant.es élu.es de la Ville ne sauraient, à aucun titre, être engagés à ce stade par ce document.**

---

### **Edito du maire et/ou d'autres élu.es ?**

---

*Question à trancher par les personnes concernées*

---

### **SOMMAIRE ?**

---

*A examiner en fonction de la longueur et de la mise en page du document final*

---

## 1. Préambule

---

La Charte de la participation consacre le **droit des habitants et usagers de la ville d'Aubervilliers à participer aux opérations d'urbanisme et d'aménagement** qui les concernent.

Elle leur reconnaît ainsi une expérience et **une expertise d'usage de la ville** ainsi **qu'une légitimité naturelle à faire valoir leurs points de vue et propositions** sur toutes les opérations qui vont transformer leur cadre de vie.

Elle traduit aussi, du côté de la collectivité, **une volonté politique sincère** de les associer en nombre et dans leur diversité à ces opérations en leur donnant **les moyens d'une participation éclairée et active**.

Fruit d'**un travail de co-construction** entre les élu.es, les agents et les habitant.es de la commune, des membres des conseils citoyens et des équipes de quartier, **cette Charte réunit comme signataires les trois principaux porteurs de projets urbains du territoire : la Ville, l'Office public de l'Habitat d'Aubervilliers, l'Établissement public territorial de Plaine commune,** et **s'adresse à toutes les parties prenantes comme au grand public, pour les aider dans la conception et la conduite de leurs démarches participatives.**

Les valeurs et principes énoncés par la Charte ne sauraient se substituer aux lois et règlements existants mais ils engagent tous ceux et celles qui participent à ces démarches, **les trois partenaires signataires** comme l'ensemble des autres parties prenantes. La participation de chacun vaut ainsi adhésion tacite à l'ensemble de ses dispositions. **C'est un contrat moral entre la Ville, ses partenaires et l'ensemble des participants, comportant des règles du jeu que tout le monde s'engage à respecter.**

---

## 2. Les valeurs, les principes, l'esprit de la Charte

---

La participation proposée et les démarches qui s'en réclament s'inscrivent **dans le cadre des valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité, laïcité.**

Au-delà, cette Charte repose sur 5 grands principes :

- **Transparence et clarté**

  - Un cadre de dialogue clair et transparent

Les données fournies aux habitants et usagers - le plus en amont possible par rapport au démarrage des opérations urbaines - doivent mettre l'ensemble des participants au **même bon niveau d'information** et instaurer un cadre de **confiance quant au dispositif participatif** proposé. Celui-ci fera l'objet d'une **communication** et d'une **publicité** suffisantes. Présentés de façon claire et pédagogique, les esquisses ou détails des projets comme les résultats d'études préalables seront rendus accessibles, comme tous les éléments utiles à une connaissance non faussée du projet envisagé. Enfin et surtout, si une concertation publique s'engage, seront bien indiqués sa durée, son objet et son périmètre : les invariants et les marges ouvertes à la négociation, les éléments réversibles et ceux sur lesquels les participants sont appelés à donner leur avis, livrer leurs attentes ou faire des propositions. **Les habitants doivent ainsi savoir dès le départ ce que l'on attend d'eux.**

- **Réalisme et sens de l'intérêt général**

  - Un accord de principe pour construire ensemble la ville de demain

Les projets urbains sont des projets complexes et de long terme, faisant entrer en jeu un grand nombre de partenaires, d'avis et de contraintes. Ces contraintes seront portées à la connaissance des habitants, de sorte qu'ils puissent s'orienter d'emblée vers des solutions réalistes. En contrepartie, l'ensemble des participants s'engagent à **faire prévaloir l'intérêt collectif et le bien commun sur les intérêts particuliers** ; à **prendre en compte les différentes échelles d'usage de la ville**, de l'hyper-proximité à l'échelle intercommunale.

- **Respect de tous et toutes, esprit constructif**

  - Des relations apaisées au service du projet commun

Quelle qu'en soient l'ampleur ou la nature, **les projets urbains font rarement consensus** et appellent in fine à faire des choix, prendre parti pour telle option au détriment de telle autre. De sorte que l'unanimité est par nature impossible et que les décisions prises in fine par les élus ne pourront satisfaire toutes les attentes. **Il importe cependant que dans la phase de dialogue, tous les participants s'engagent à respecter les personnes, les opinions, les points de vue et les propositions exprimées** sans agressivité ni invective, ni incrimination personnelle. La violence verbale ou physique ne sera pas admise. Chacun s'efforcera donc de participer avec civilité au débat collectif et d'y apporter une contribution susceptible d'enrichir les projets urbains, d'améliorer le cadre de vie et de favoriser le bien-vivre ensemble.

- **Ecoute active et confiance mutuelle**

Un dialogue revivifié entre l'ensemble des parties prenantes

La Ville et ses partenaires s'engagent à prendre toutes les dispositions **pour recueillir la parole, les avis et propositions des habitant.es et usager.es** : sondages et enquêtes, réunions publiques et rencontres de proximité, ateliers participatifs, boîtes à idées et espaces d'expression en ligne, selon la dimension et les nécessités des projets concernés. Plus généralement, ils s'engagent à **favoriser leurs moyens d'expression collectifs**, à **consulter autant que nécessaire** les instances citoyennes communales ou de quartier, associations et groupes représentatifs. Enfin, ils s'engagent à **mobiliser tous les experts, professionnels de l'aménagement et référents techniques en mesure d'alimenter la discussion des projets**, qui participent ainsi à la montée en compétences de toutes les parties prenantes et à l'exercice de l'intelligence collective. En contrepartie, **chacun veillera à entretenir des échanges francs mais courtois, s'abstiendra de propager les propos diffamatoires ou désobligeants comme les rumeurs malveillantes, s'efforcera de prendre en compte les points de vue divergents et d'argumenter ses propres positions.**

- **Inclusivité et équité**

Des dispositifs visant une participation élargie et démocratique

Il est primordial de **mobiliser tous les moyens nécessaires pour favoriser la participation effective de tous les publics dans leur diversité**. Les modes d'information, de sollicitation, d'écoute et d'implication des participant.es, les lieux et temps de rencontre, les supports d'échanges seront conçus pour permettre à toutes et tous de prendre part au dialogue citoyen sur l'aménagement : personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, personnes en situation de précarité, primo-arrivants, personnes allophones ou maîtrisant mal le français, enfants et jeunes, femmes, parents solos, ménages bi-actifs, commerçants, représentants des forces vives associatives ou socioprofessionnelles de la commune... **Il conviendra ainsi de veiller à cette pluralité dès la conception du processus participatif, et le cas échéant chemin faisant, pour remédier à un déficit constaté de diversité, en allant au-devant des absents ou des oubliés** afin que toutes celles et tous ceux qui peuvent être concernés par le projet dans leur vie quotidienne puissent faire entendre leur voix.

Fondée sur ces principes, la Charte de la participation constitue donc **un ensemble d'engagements réciproques** entre les partenaires instigateurs et l'ensemble des parties prenantes participantes.

---

### 3. Cinq niveaux de participation

---

La participation est un mot-valise désignant l'ensemble des manières d'associer la population aux projets de la collectivité ou des autres opérateurs urbains publics et privés de l'aménagement, bailleurs et promoteurs. Il convient pourtant de distinguer 5 niveaux différents, selon le degré de participation attendu des (ou proposé aux) participants ; étant entendu qu'il n'existe **pas de hiérarchie de valeur entre ces niveaux, qui peuvent et doivent souvent se combiner en fonction de la nature et du calendrier de déploiement des projets.**

- **L'information**

Les participants sont informés du projet le plus en amont possible et à tous les stades de son avancement, sous une forme claire et pédagogique, **compréhensible du plus grand nombre.** Ils sont sensibilisés à ses enjeux et objectifs, rendus **destinataires des principaux éléments d'études et d'expertise déterminant leur acceptabilité.** De même, le processus de concertation fait-il l'objet d'une publicité susceptible de garantir la plus large participation possible. **Tous les moyens et relais de communication** sont mobilisés en ce sens, et pour **permettre aux participants de mieux connaître, comprendre et monter progressivement en compétences** pour s'exprimer sur les projets d'aménagement.

- **La consultation**

Dans ce cas, les participants sont invités à **donner leur avis** sur le projet, et cela **sans engagement formel de la maîtrise d'ouvrage à respecter les avis majoritaires.** Par voie d'enquête, de sondage, ou sous la forme de contributions libres sur des boîtes à idées, via des espaces physiques et numériques d'expression, ils sont ainsi sollicités pour **éclairer la maîtrise d'ouvrage** dans les finalités, la définition ou la conduite du projet.

- **La concertation**

Les participants sont alors conviés non seulement à se prononcer, mais aussi et surtout à **débattre du projet collectivement et dans un format contradictoire** - sur une certaine durée et selon un processus clairement annoncé. Ce faisant, la maîtrise d'ouvrage s'engage à **tenir compte** de tout ou partie des avis et propositions exprimés et à **rendre compte** des avancées du projet à chaque grand point d'étape comme de ses décisions le moment venu, dans un souci assumé de transparence et de confiance mutuelle.

- **La co-construction**

Considérés comme **partenaires naturels de la maîtrise d'ouvrage et forces de propositions, les participants sont associés à toutes les étapes du projet, invités à discuter du projet dans sa pertinence, ses différentes composantes et ses impacts sur la qualité de vie individuelle et collective.** Via le processus de discussion proposé aux participants, la maîtrise d'ouvrage s'engage alors à **prendre le temps de définir avec eux** certains éléments-clés du projet clairement identifiés au départ ou se révélant très importants pour eux.

- **La délégation**

Dans ce cas, la maîtrise d'ouvrage n'entend pas simplement débattre avec les participants mais aussi **confier aux citoyens tout ou partie du portage, de la mise en œuvre ou du suivi du projet**. Ce faisant, elle doit définir précisément avec eux le **partage des rôles** et les **responsabilités de chacun**.

DOCUMENT DE TRAVAIL

---

## 4. Les mesures de soutien et d'accompagnement

---

### Former à la participation

La participation fait bouger les lignes de la gouvernance des projets urbains et modifie en profondeur le mode de travail des institutions. C'est pourquoi **les élus et agents des partenaires institutionnels seront formés à la participation, à la mobilisation de l'intelligence collective et aux outils collaboratifs**. Dans ce cadre ou hors de ce cadre, ils seront également sensibilisés à l'utilisation de cette Charte.

Dans la perspective d'une culture partagée de la participation à Aubervilliers, **les représentants associatifs et les citoyens pourront le cas échéant – via les équipes de quartiers par exemple - bénéficier de (ces) temps de formation ou de co-formation.**

### Se donner les moyens d'un dialogue citoyen de qualité

Seront considérés comme des priorités et des conditions de réussite des démarches participatives engagées, les éléments suivants :

- La parité et la diversité des participants par rapport à la population concernée, **l'adaptation du dispositif à cette diversité de publics et la sollicitation effective de leur maîtrise d'usage**
- Le temps et les moyens dédiés à la **qualification des participants**
- Le temps et la qualité des échanges, celle des contributions recueillies et **l'enrichissement du projet initial** imputable à la participation, ainsi que **la prise en compte de l'intérêt général** dans le projet retenu
- **La régularité et la qualité des restitutions** à la population, y compris celles qui concernent les décisions de la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'accessibilité des documents archivés (présentation de réunions, compte rendu, etc.)
- La convivialité ambiante, voire L'aspect ludique, **le climat général** des temps de concertation

### Valoriser la participation

Par ailleurs, **la maîtrise d'ouvrage s'engage à promouvoir le processus de participation, les personnes et groupes mobilisés ainsi que leurs apports concrets dans le projet retenu**. A ces fins, elle mentionnera dans les supports de communication et d'information dédiés au projet :

- Les informations relatives au dispositif proposé
- Le profil des participants
- Les éléments de projet élaborés grâce au dispositif

Selon le choix de la maîtrise d'ouvrage, la liste complète des propositions émises par les participants pourrait être publiée telle quel avant délibération, et avant qu'un autre document vienne expliquer la décision finale.

### Évaluer ensemble la participation

Les démarches de concertation donneront lieu à un bilan\* systématique des moyens déployés et des résultats obtenus. Par ailleurs, une évaluation\*<sup>1</sup> régulière de la participation sera réalisée sur l'ensemble des opérations d'aménagement et projets urbains pour permettre de dégager les acquis, déficits et points de vigilance à observer pour la poursuite des démarches participatives.

Selon la nature des projets et de ces démarches, les différentes parties prenantes seront associées à l'évaluation, qu'elle soit menée en interne ou confiée à un prestataire extérieur.

→ Une évaluation annuelle est-elle envisageable pour la collectivité ? Si oui, comment et sous quelle(s) forme(s) ?

### Reconnaître et soutenir l'engagement et les initiatives citoyennes

Au-delà de l'aménagement, les partenaires signataires entendent favoriser l'intérêt pour la chose publique ainsi que l'implication individuelle et collective des habitants.

Pour cela, ils s'attacheront à faire mieux connaître leurs compétences, leurs procédures et leurs projets. Ils valoriseront l'existence des instances citoyennes et de dialogue. Ils soutiendront la prise d'initiatives, l'engagement associatif et le pouvoir d'agir citoyen via la Direction de la Vie associative et de la Citoyenneté de la Ville d'Aubervilliers, le Fonds d'initiatives locales ou des subventions dédiées.

---

<sup>1</sup> Voir plus loin, dans le glossaire, la définition et la différence de ces termes.

---

## 5. Guide pratique : les ressources de la participation

---

### Les moyens d'information

- Le journal « Les Nouvelles d'Auber », mensuel qui retrace en textes et en images l'actualité de la Ville et met en valeur les habitant.es qui contribuent à la vie locale
- Le site internet de la Ville : <https://www.aubervilliers.fr>
- Le portail des projets urbains de la Ville : <https://www.aubervilliers.fr/Projets-d-amenagements-urbains>
- L'affichage municipal, celui des halls d'immeubles et des commerces, ainsi que les salles de quartier
- La Maison des projets mobile, tournant dans les quartiers depuis l'été 2023 pour présenter, expliquer et discuter les projets urbains avec les habitants
- Les réseaux sociaux de la Ville, Facebook, Instagram, etc.
- Les portails de Plaine commune : <https://plainecommune.fr/projets/nos-quartiers-changent/aubervilliers/emile-dubois-maladrerie/> et aussi : <https://plainecommune.fr/projets/nos-quartiers-changent/aubervilliers/villette-4-chemins/>
- L'application de l'OPHA « OPH Aubervilliers »

### Les espaces de la participation

- Les salles de quartier : lieu de réunion des équipes de quartier et de préparation des conseils de quartier, lieu ressource pour la rénovation urbaine permettant l'échange entre les habitants eux-mêmes et avec l'agent de développement local...
- La maison des projets mobile, est aussi un espace de dialogue dans l'espace public, déployée lors de concertations spécifiques dans le cadre d'un projet, lors d'événements majeurs organisés par les collectivités
- La maison des projets fixe à venir dont l'ouverture est prévue d'ici quelques années, et dont le périmètre d'action envisagé est à ce jour celui du quartier Emile Dubois Maladrerie
- Les équipements de proximité implantés dans les quartiers : Maisons pour tous, Maisons des services, etc.

→ Quel réel espace « d'archivage » des concertations antérieures ? le site internet de la ville ? ou ailleurs ? <https://aubervilliers.fr/>

→ Autres espaces inconnus par nous à ce jour ? Quid de l'information Plaine Commune ? et celle de l'OPHA ?

## Les acteurs de la participation

### Les 8 équipes de quartier

Renouvelées en 2021, elles rassemblent des habitant.es volontaires, deux élus de quartier et un agent de développement local se réunissant régulièrement dans un lieu de proximité du quartier. Leur vocation :

- S'informer mutuellement, échanger avec l'administration municipale et les élu.es de la Ville
- Animer la vie quotidienne et monter des projets collectifs : fêtes de quartier, repas conviviaux, projets pour améliorer la vie du quartier
- Participer aux visites de quartier, faire remonter les problématiques relatives au cadre de vie
- Contribuer à l'organisation des réunions publiques sur différents sujets (vivre ensemble, espace et équipements public, projets d'aménagements)

Périmètre d'action des équipes de quartier :

1. Quartier Landy | Plaine | Marcreux | Préssensé
2. Quartier Centre-Ville | Victor Hugo
3. Quartier Vallès | La Frette
4. Quartier Robespierre | Cochenneq | G.Péri
5. Quartier Maladrerie | Émile Dubois
6. Quartier Paul Bert
7. Quartier Firmin Gémier | Sadi Carnot | République
8. Quartier Villette | 4 Chemins

[Cartographie](#)

[Pour en savoir +](#)

[Pour entrer en contact](#)

### Les 3 conseils citoyens

Créés en 2014 par la « Loi Lamy pour la cohésion urbaine », les conseils citoyens rassemblent des représentants des habitants et des acteurs socioprofessionnels dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces conseils ont vocation à recueillir et faire remonter aux professionnels et aux élu.es, leurs avis et propositions s'agissant du cadre de vie et de la qualité de vie dans ces différents quartiers ; notamment sur la rénovation urbaine qui y est engagée par les collectivités en partenariat avec l'Etat et l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) :

- Secteur Nord (quartiers Robespierre-Cochenneq-Gabriel Péri/Jules Vallès)
- Secteur Sud (quartiers Firmin Gémier-Sadi Carnot/Villette-Quatre-Chemins/Paul Bert)
- Secteur Centre-ouest (quartiers Landy-Marcreux-Pressensé/Centre-ville)

[Cartographie](#)

[Pour en savoir +](#)

[Pour entrer en contact](#)

### **Les élus municipaux et intercommunaux**

Associés comme signataires du contrat de ville et partenaires des nouveaux projets de rénovation urbaine, les élus de la Ville et ceux de Plaine Commune partagent la responsabilité de nombreux projets d'aménagement, la Ville étant seule décisionnaire sur ceux où ce partenariat n'est pas engagé. Leur rôle : donner – via les professionnels animant ces démarches – aux habitants et usagers de la ville les moyens de contribuer aux projets d'aménagement ; écouter et prendre en compte leurs attentes et propositions quant à ces projets ; justifier les choix et décisions ultimes de leur collectivité dans tous les cas, et singulièrement lorsqu'ils divergent des préconisations issues de la concertation citoyenne.

### **Les bailleurs de logement social**

Partenaire associé de nombreux projets d'aménagement, l'OPHA assure la maintenance et la gestion locative de son parc de logement et des espaces extérieurs relevant de son domaine, conduit les opérations de démolition/reconstruction qui le concerne et la mission de relogement, conduit les opérations de résidentialisation. Sa responsabilité en matière de concertation : offrir aux habitant.es les moyens d'information et de participation leur permettant de s'exprimer sur tous les projets relevant de sa compétence. D'autres bailleurs, comme la RIVP, peuvent jouer le même rôle dans certaines opérations urbaines.

**→ faut-il ajouter dans chaque rubrique les contacts internet utiles de type adresse mail, numéro de téléphone du service ou adresse physique**

- [Vie-quartiers@mairie-aubervilliers.fr](mailto:Vie-quartiers@mairie-aubervilliers.fr)
- Adresse des bailleurs
- Adresse des Conseils citoyens ?

**→ Insérer ici une sorte d'organigramme des compétences de chacun (avec des mots clés des compétences liées à l'aménagement, ou toutes ?) par exemple :**

**Plaine Commune = espaces publics et espaces verts, voiries, gestion des déchets et propreté aménagement, renouvellement urbain, habitat, prévention des inondations, mobilités et transports, gestion urbaine de proximité, lecture publique, emploi et insertion**

**Ville = autorisations d'urbanisme, logement, gestion des équipements scolaires et sportifs, police municipale, animation de la vie associative, démocratie de proximité, commerce**

**Bailleurs = gestion du patrimoine locatif, gestion des espaces extérieurs, relogement, mise en œuvre des actions de compensation de l'exonération de TFPB, gestion urbaine de proximité, mise en œuvre des clauses sociales d'insertion liées à la rénovation urbaine ...**

### **Glossaire des sigles utilisés en urbanisme et en aménagement**

- ANRU
- PRU, NPNRU, ORU
- PNRQAD
- ZAC
- Résidentialisation

- Maîtrise d'ouvrage
- TFPB / GUSP
- Bailleurs : OPHA, RIVP
- Clauses sociales d'insertion
- Bilan de concertation
- Evaluation de concertation
- Autres termes ?

DOCUMENT DE TRAVAIL

---

## 6. Validité et application de la Charte

---

**Cette Charte est applicable jusqu'à la fin du mandat municipal en 2026, qui constitue également l'échéance de renouvellement des exécutifs intercommunaux.**

**Celle-ci pourra néanmoins être amendée sur décision conjointe des partenaires signataires suite aux évaluations annuelles qui interviendront au cours de cette période.**

**Ces partenaires signataires sont co-garants de la bonne application de la Charte, chacun étant – sur la base de son expérience - en mesure d'interpeller les autres sur tel ou tel point de manquement ou de difficulté de sa mise en œuvre.**

**→ Quelle opposabilité de la Charte?**

---

## 7. Signature de la Charte

---

Plusieurs formules s'avèrent possibles :

- Une signature tripartite : Ville / EPT Plaine commune / OPHA
- Une signature quadripartite associant aussi des représentants d'habitants (équipes de quartier + conseils citoyens)
- Autre... ?